



Albi, le 2 avril 2013

La préfète communique : Télédéclaration des aides PAC en 2013

L'outil de télédéclaration (TéléPAC) du dossier PAC est accessible à compter du 1^{er} avril 2013 et jusqu'au 15 mai 2013 pour la campagne en cours.

Les avantages de la télédéclaration sont nombreux :

- TéléPAC c'est sûr: utilisation d'un identifiant et d'un mot de passe personnels, procédure de signature du temps car il suffit d'actualiser les données enregistrées l'année précédente. Il est accessible 24h/24 et 7j/7 ;
- TéléPAC simplifie vos démarches ;
- TéléPAC : une démarche possible en plusieurs temps. Vous pouvez revenir sur votre dossier et effectuer des modifications à tout moment et jusqu'à la date limite, y compris lorsque vous avez déjà signé la télédéclaration ;
- TéléPAC vous apporte des calculs et des vérifications automatiques : un simple contrôle des ordres de grandeur peut ainsi être fait ;
- TéléPAC : un service complet. Une fois terminée, la télédéclaration peut être visualisée et imprimée au même format que le formulaire papier. À la fin de la télédéclaration, un accusé de réception s'affiche sur la messagerie qui atteste de l'envoi du dossier. Vos courriers sont stockés sur TéléPAC.
- TéléPAC : vos courriers administratifs sont en ligne et disponibles à tout moment.

L'objectif du Ministère de l'agriculture de l'agroalimentaire et de la forêt est d'atteindre le 0% papier.



Contact Presse : Stéphanie TAILLEFER - 05 63 45 60 87- stephanie.taillefer@tarn.gouv.fr

Adresse postale : Place de la préfecture, 81 013 ALBI CEDEX

Téléphone : 05 63 45 61 61 _ Courriel : courrier@tarn.gouv.fr _ Site internet : <http://www.tarn.gouv.fr>